Nations Unies S/2017/592



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juillet 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 2299 (2016)

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 2299 (2016) du Conseil de sécurité, par laquelle le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle est chargée, le présent rapport fait le point des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq et des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis mon dernier rapport (S/2017/357) et l'exposé présenté au Conseil de sécurité par mon Représentant spécial le 22 mai 2017.

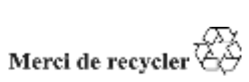
II. Résumé des principaux faits politiques récents concernant l'Iraq

A. Situation politique

2. Le 9 juillet, le Premier Ministre iraquien, Haider al-Abadi, s'est rendu à Mossul pour féliciter les forces de sécurité iraquiennes d'avoir libéré la ville de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Il a déclaré que la victoire était proche. Le 21 juin, alors que les forces de sécurité iraquiennes se trouveraient à une centaine de mètres au sud de la mosquée Nuri, où l'État islamique avait proclamé son prétendu califat, l'EIIL a détruit la mosquée et son minaret penché emblématique. Le 29 juin, les forces de sécurité iraquiennes ont annoncé qu'elles avaient pris le contrôle de la zone de la mosquée détruite. Elles s'efforcent actuellement d'établir un contrôle total sur la vieille ville.

3. Le 6 juin, le Premier Ministre, M. al-Abadi, a souligné qu'il fallait observer un équilibre entre les progrès contre l'EIIL et la nécessité de réduire au maximum le nombre des victimes parmi les civils et les forces de sécurité iraquiennes. Le 13 juin, il a salué le soutien de la population locale de Mossoul aux forces de sécurité iraquiennes et appelé l'attention sur les couloirs établis par les pouvoirs publics pour assurer l'évacuation des personnes de la vieille ville.

4. Une fois Mossoul libérée de l'EIIL, les opérations militaires seront de plus en plus axées sur la frontière entre l'Iraq et la République arabe syrienne, et sur les zones encore sous le contrôle de l'État islamique. Au cours de leurs opérations dans la province de Ninive, les forces de mobilisation populaire et les peshmergas





auraient noué des alliances avec des combattants locaux d'horizons divers, notamment dans des zones contestées par le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Des tensions sont apparues au sujet des opérations des forces de mobilisation populaire dans le sous-district de Kairouan (district de Sinjar), du 12 au 23 mai. Le 23 mai, le Premier Ministre, M. al-Abadi, a réaffirmé l'accord de Bagdad avec le Gouvernement de la Région du Kurdistan, en vertu duquel les peshmergas garderaient le contrôle des zones dans la province de Ninive qu'ils avaient tenues avant l'opération de Mossoul en octobre 2016. En ce qui concerne les zones contestées, il a souligné la nécessité de régler la question par le dialogue et par la formation à Sinjar d'une force conjointe composée d'éléments des forces de sécurité iraquiennes et de peshmergas. Selon une déclaration publiée par les peshmergas le 30 mai et une déclaration de la Présidence de la Région du Kurdistan en date du 31 mai, la libération de villages à majorité yézidie par les forces de mobilisation populaire contrevient à un accord préalable, qui stipule que ces villages devraient être libérés par une force conjointe composée d'éléments des forces de sécurité iraquiennes et de peshmergas. Le 30 mai, le Président de la Région du Kurdistan, Massoud Barzani, a mis en garde contre les intrusions dans les territoires contestés qui étaient sous le contrôle du Gouvernement de la Région du Kurdistan avant 2014.

5. Pendant que des progrès sont accomplis contre l'EIIL, cette situation confirme qu'il faut promouvoir parallèlement la réconciliation nationale. Le 17 mai, sous le parrainage du Président du Conseil des représentants, Salim al-Jubouri, et en coordination avec la MANUI, une conférence à laquelle ont participé 500 personnes a été convoquée pour discuter de l'avenir des Turkmènes dans un Iraq unifié. Y ont assisté des représentants du Président et du Premier Ministre, des chefs de partis politiques turkmènes et des parlementaires turkmènes. Cette conférence avait pour but d'élaborer une vision unifiée sur l'Iraq post-EIIL et le rôle des Turkmènes.

6. La MANUI a également reçu de multiples documents sur la réconciliation nationale, établis par divers groupes, qui comprenaient des recommandations de groupes religieux et de groupes ethniques minoritaires, de la société civile et de la jeunesse. La Mission compare et analyse ces propositions pour déterminer les thèmes communs qui serviront de base aux discussions futures de la MANUI avec les principales parties prenantes.

7. Aucun progrès tangible n'a été enregistré dans la mise en œuvre de la loi relative à la Commission de mobilisation populaire. Le 30 mai, le Premier Ministre, M. al-Abadi, a souligné que toutes les forces de sécurité iraquiennes, y compris les forces de mobilisation populaire, relevaient de son commandement. Plusieurs dirigeants de ces forces ont réaffirmé la déclaration du Premier Ministre le 13 juin.

8. Aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne la modification du cadre juridique des élections. Le Conseil des représentants a continué d'examiner les amendements proposés à la loi sur les élections aux conseils de province et de district (loi n° 36 de 2008, telle que modifiée), à la loi relative à la Haute Commission électorale indépendante (loi n° 11 de 2007) et à la loi sur les élections au Conseil des représentants (loi n° 45 de 2013). Selon le calendrier de la Haute Commission électorale indépendante, le 16 avril 2017 était la date limite pour clarifier la loi sur les élections aux conseils de province et de district. Cela aurait permis de disposer de suffisamment de temps pour préparer ces élections, prévues pour le 16 septembre 2017.

9. Le 30 mai, citant la Constitution iraquienne, le Premier Ministre, M. al-Abadi, a déclaré que les élections au Conseil des représentants devraient être organisées dans les temps, indépendamment des progrès réalisés en ce qui concerne le cadre juridique. Le 20 juin, le Président du Parlement, M. al-Jubouri, a noté que des lois

essentielles, y compris les lois électorales, seraient inscrites à l'ordre du jour du Conseil des représentants, qui devait reprendre ses travaux le 4 juillet, après la pause du Ramadan. Il a formulé des observations sur l'impossibilité de tenir dans les temps les élections aux conseils de province et de district, en septembre 2017, mais a noté que les élections au Conseil des représentants, prévues pour avril 2018, ne devraient pas être reportées.

10. Le 7 juin, une majorité des partis politiques représentés au Parlement de la Région du Kurdistan sont convenus d'organiser un référendum sur l'indépendance le 25 septembre 2017. Ils se sont engagés à réactiver le Parlement régional, dont la dernière réunion avait eu lieu en octobre 2015. Le Mouvement pour le changement (Gorran) et le Groupe islamique du Kurdistan ont boycotté la réunion du 7 juin, soutenant tous les deux que seul le Parlement régional pouvait organiser un référendum. Le 7 juin, le Gouverneur de la province de Kirkouk, Najmaldin Karim, a réaffirmé que le référendum serait également tenu dans cette province.

11. Le 8 juin, le Président de la Région du Kurdistan, M. Barzani, a signé le décret présidentiel n° 106/2017, demandant à la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan et à un nouveau Haut-Comité pour le référendum, composé de représentants des partis politiques, de prendre des dispositions techniques pour l'organisation du référendum. Le décret stipulait que le référendum devrait consister à répondre par oui ou par non à une seule question, à savoir : « Êtes-vous d'accord pour l'indépendance de la Région du Kurdistan et des zones du Kurdistan en dehors de la juridiction de l'administration de la région, et la création d'un État indépendant? »

12. Le 12 juin, le Comité exécutif du Front turkmène iraquien a affirmé son opposition au référendum. Le 15 juin, une délégation de parlementaires de la Coalition des Forces iraquiennes a envoyé, par l'intermédiaire de mon Représentant spécial, une lettre exprimant leur opposition au référendum, en particulier dans les zones contestées situées en dehors de la Région du Kurdistan.

13. Le 12 juin, le Président de la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan, Handren Mohammed, a déclaré aux médias que l'institution avait déjà obtenu 6 millions de dollars pour préparer le référendum et prendrait des dispositions pour mettre en place 12 000 bureaux de vote, y compris dans des territoires contestés, pour accueillir environ six millions d'électeurs. Le Haut-Comité pour le référendum, dirigé par le Président Barzani, a commencé à prendre forme avec la création de deux sous-comités, l'un sur les relations entre Bagdad et Erbil et les territoires contestés, et l'autre sur la sensibilisation à l'échelle régionale.

14. Le 13 juin, la MANUI s'est entretenue avec la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan à Erbil pour préciser que la Mission ne fournirait pas un appui lié au référendum. En ce qui concerne l'appui de l'ONU pour les élections parlementaires dans la Région du Kurdistan, prévues pour le 6 novembre 2017, la MANUI a encouragé la Commission à adresser une demande à cet effet à la Haute Commission électorale indépendante à Bagdad, conformément au mémorandum de coopération entre les deux entités signé en octobre 2015. Après la réunion, des médias régionaux ont indiqué à tort que la MANUI superviserait le référendum sur l'indépendance, assurerait la formation du personnel et déploierait des observateurs. Le 14 juin, afin de clarifier l'annonce faite par la Présidence de la Région du Kurdistan, la MANUI a publié une déclaration selon laquelle la Mission ne serait engagée d'aucune manière ou sous quelque forme que ce soit dans la tenue du référendum.

15. Le 9 juin, un porte-parole du Gouvernement fédéral a déclaré que toute décision sur l'avenir des relations entre la Région du Kurdistan et le Gouvernement

iraquien devait tenir compte de toutes les exigences constitutionnelles. Le 19 juin, le chef du Bureau électoral de la province de la Haute Commission électorale indépendante à Kirkouk, Qais Muhammad, a déclaré qu'aucun préparatif n'était en cours pour réaliser le référendum sur l'indépendance de la Région du Kurdistan à Kirkouk, aucune instruction n'ayant été donnée dans ce sens par le Gouvernement fédéral.

16. À la suite d'un entretien le 10 juin, le Premier Ministre, M. al-Abadi, et le Président de la Région du Kurdistan, M. Barzani, ont publié des déclarations soulignant l'importance du dialogue. Le 13 juin, le Premier Ministre a dit qu'il respectait les aspirations de toutes les provinces iraquiennes, mais que ce n'était pas le moment propice pour un référendum, compte tenu de la situation qui prévalait en Iraq et des réactions probables au niveau régional. Il a annoncé qu'il inviterait une délégation de la Région du Kurdistan à se rendre à Bagdad, en vue d'arrêter une « feuille de route » pour résoudre les questions en suspens. Le 19 juin, le Président du Parlement, M. al-Jubouri, s'est entretenu à Erbil avec le Président de la Région du Kurdistan, M. Barzani, pour réaffirmer le message du Premier Ministre. À l'issue de la réunion, la Présidence de la Région du Kurdistan a publié une déclaration indiquant que la décision d'organiser un référendum était « irréversible », tout en soulignant la nécessité d'un dialogue. Lors d'une réunion avec mon Représentant spécial le 20 juin 2017, M. Barzani a confirmé sa position sur la tenue d'un référendum le 25 septembre 2017.

17. Les acteurs internationaux, dont l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et la République islamique d'Iran, ont réaffirmé leur attachement à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq, et souligné la nécessité d'un dialogue dans le cadre de la Constitution iraquienne. Le Guide suprême de la République islamique d'Iran, l'Ayatollah Khamenei, aurait confirmé l'opposition de l'Iran au référendum lors d'une réunion avec le Premier Ministre, M. al-Abadi, le 20 juin à Téhéran. Le Ministère iranien des affaires étrangères a souligné que la région du Kurdistan iraquien faisait partie de l'Iraq, et réaffirmé l'attachement de la République islamique d'Iran à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Le Ministère turc des affaires étrangères a considéré que la décision d'organiser un référendum était « une grave erreur » qui « aurait des conséquences négatives propres à entraîner une plus grande instabilité ». Le 13 juin, le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Boris Johnson, a publié une déclaration indiquant que l'organisation d'un référendum à ce stade risquerait de détourner l'attention des priorités plus urgentes que constituaient la défaite de l'EIIL, la stabilisation des zones libérées et la recherche d'une solution aux questions politiques qui avaient conduit à l'essor de l'État islamique. Il a noté que ce plébiscite devrait d'abord faire l'objet d'un accord du Gouvernement fédéral, et a rappelé que des initiatives unilatérales porteraient atteinte à l'indépendance de la Région du Kurdistan et à la stabilité régionale.

18. Le 19 juin, le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne a publié une déclaration soulignant qu'il faudrait éviter les mesures unilatérales et que toutes les questions en suspens devaient être réglées par des positions consensuelles adoptées sur la base de l'application intégrale des dispositions de la Constitution iraquienne. L'Union européenne a également appelé le Gouvernement fédéral et le Gouvernement régional du Kurdistan à engager un dialogue sur toutes les questions recouvrant l'ensemble du spectre politique et économique, y compris les frontières internes contestées. Le 11 juin, le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, a déclaré que les réactions internationales à l'annonce du référendum étaient « normales » et prévisibles.

19. Le 13 juin, le Parti démocratique du Kurdistan et l'Union patriotique du Kurdistan sont parvenus à un accord préliminaire sur la réactivation du Parlement régional du Kurdistan. Conformément à l'Accord, le Parlement reprendrait ses travaux sous la présidence actuelle de Yousuf Mohammed (Gorran) pour une session, après quoi le Président démissionnerait et serait remplacé. Le 14 juin, le Mouvement pour le changement (Gorran) a rejeté cette proposition et réaffirmé sa position de longue date selon laquelle la reprise des travaux du Parlement devait intervenir sans conditions préalables. Le 18 juin, l'Union patriotique du Kurdistan a publié une déclaration indiquant que son soutien pour l'organisation d'un référendum était sous réserve de la réactivation du Parlement et l'adoption d'une loi pour l'approbation du référendum.

B. Sécurité

20. Le 24 mai, les forces de mobilisation populaire ont lancé des opérations dans le district de Baaj, dont elles ont libéré la capitale le 4 juin. Elles ont atteint la frontière entre l'Iraq et la République arabe syrienne le 29 mai et renforcé leurs positions défensives le long de la frontière. Le 30 mai, le Premier Ministre, M. al-Abadi, a souligné que ces opérations avaient eu lieu sur ses ordres, ce qui a été réaffirmé par le porte-parole des forces de mobilisation populaire, Ahmed al-Asadi, le 1er juin. M. Asadi a souligné que les forces de mobilisation populaire n'entreraient pas en République arabe syrienne sans l'approbation du Conseil des représentants et du Premier Ministre. Le 6 juin, le Premier Ministre, M. al-Abadi, a réaffirmé que les forces iraquiennes n'étaient pas autorisées à franchir la frontière avec la République arabe syrienne. Le 8 juin, M. Asadi, a annoncé que les forces de mobilisation populaire contrôlaient désormais 55 kilomètres de la frontière entre l'Iraq et la République arabe syrienne. Le 13 juin, le Ministère iraquien de la défense a annoncé la création d'un centre commun de coordination avec le Ministère syrien de la défense visant à promouvoir la coopération en matière de contrôle des frontières et d'échange de renseignements. Le 17 juin, les forces de sécurité iraquiennes ont annoncé la libération de la zone frontalière le long des frontières entre la République arabe syrienne, l'Iraq et la Jordanie, notamment le poste frontière d'Al-Waleed. Ce poste stratégique, qui est l'un des trois points de passage officiels, permet l'accès routier entre Bagdad et Damas à travers la province d'Anbar.

21. L'EIIL a continué de maintenir son contrôle sur le district de Haouija dans la province de Kirkouk et sur certaines parties de la province d'Anbar. Des attaques asymétriques ont souvent été lancées contre des cibles civiles et militaires dans diverses provinces dont Anbar, Bagdad, Diyala, Kirkouk et Salaheddin. Le 29 mai, un attentat-suicide au véhicule piégé a été mené dans le quartier de Karrada à Bagdad, tuant au moins 11 personnes et en blessant 47, essentiellement des civils qui célébraient le Ramadan. Un autre attentat-suicide au véhicule piégé a eu lieu le lendemain matin dans le quartier Karkh de Bagdad, tuant 10 civils et en blessant 40. L'EIIL a revendiqué les deux attentats.

22. Depuis mon dernier rapport, les forces de sécurité iraquiennes ont intensifié leurs opérations contre l'EIIL dans la zone de Routba (province d'Anbar) et dans le nord de la province de Babil et l'est de la province de Diyala, où un accroissement des activités de l'EIIL a été signalé depuis la mi-mai.

C. État de droit

23. L'état de droit en Iraq doit être davantage renforcé. Enlèvements, extorsions et prises d'otages, quels qu'en soient les motifs, constituent de plus en plus des problèmes et sapent la confiance dans le Gouvernement et ses institutions chargées de la sécurité. En mai, la Cellule nationale de renseignement, dirigée par le Premier Ministre, M. al-Abadi, a reconnu les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, et a pris des mesures pour prévenir de tels crimes, y apporter une solution et en traduire les auteurs en justice. Le Ministère de l'intérieur a créé une unité spéciale qui sera chargée de prévenir les enlèvements, de les déjouer et d'enquêter à leur sujet.

24. Plusieurs centaines de disparitions présumées, qui auraient eu lieu l'an dernier à Al-Sejar et Saqlaouïya, dans la province d'Anbar, ainsi qu'au poste de contrôle de Razzaza, et, cette année, à Taremia, demeurent un sujet de préoccupation. Ces drames ne sont toujours pas dénoués et aucune information n'est donnée par le Gouvernement iraquien au sujet de l'état d'avancement des enquêtes, malgré les demandes officielles de la MANUI. Par ailleurs, la Mission évalue la véracité des allégations faisant état de l'existence de prisons secrètes gérées par divers groupes armés.

D. Évolution de la situation régionale et internationale

25. L'Iraq a continué de s'employer à promouvoir, aux niveaux régional et international, la coopération sur les plans politique, militaire, humanitaire et économique. Le 18 mai, le Président Masum s'est entretenu à Amman avec le Roi hachémite de Jordanie, Abdullah II ibnal-Hussein, au sujet des relations bilatérales. Le 20 mai, le Président Masum, le Vice-Président, Osama al-Nujaifi, et le Ministre de la défense, Irfan al-Hayali, se sont rendus à Riyad pour assister au sommet arabo-islamo-américain. Formulant des observations à l'issue du Sommet, le 23 mai, le Premier Ministre a souligné que les relations régionales de l'Iraq étaient fondées sur une reconnaissance des intérêts communs et que le pays avait pour objectif de maintenir un équilibre dans ses affaires internationales. Il a aussi exprimé l'avis que la disposition de la Déclaration adoptée à l'issue du Sommet tendant à créer une force de réserve de 34 000 hommes pour appuyer les opérations de lutte contre le terrorisme en République arabe syrienne et en Iraq ne s'appliquerait qu'à la République arabe syrienne. Il a rejeté l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Iraq et la présence de forces étrangères sur le territoire iraquien sans une invitation expresse, et insisté sur la nécessité pour tous les pays de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

26. Le 24 mai, le Ministre iraquien du travail et des affaires sociales, Mohammed al-Sudani, s'est rendu aux Émirats arabes unis, où il s'est entretenu de la coopération économique avec un haut fonctionnaire du Ministère de l'économie. Le 25 mai, l'Iraq et les autres membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ont décidé de proroger de neuf mois l'accord de réduction de la production de pétrole brut de novembre 2016, qui devait prendre fin en juin. Avant la réunion de l'OPEP, le 22 mai, le Premier Ministre, M. al-Abadi, et le Ministre du pétrole, Jabbar al-Luaibi, se sont entretenus à Bagdad avec le Ministre saoudien de l'énergie, de l'industrie et des ressources minérales, Khalid bin Abdulaziz al-Falih.

27. Le 23 mai, le Premier Ministre, M. al-Abadi a indiqué qu'une grosse somme d'argent que les autorités iraquiennes avaient confisquée dans un avion privé qatarien, le 21 avril, n'avait pas encore été restituée aux autorités qatariennes. Il a expliqué qu'un comité avait été créé et que la question serait renvoyée à la justice

après que le Comité aurait publié ses conclusions. Il s'est entretenu avec le Ministre qatarien des affaires étrangères, Mohammed bin Abdul rahman al-Thani, le 22 mai, et a reçu à cette occasion une invitation officielle de l'Émir du Qatar à se rendre dans son pays. Le Président du Parlement iraquien, M. al-Jubouri, s'est entretenu avec l'Émir du Qatar, Tamim bin Hamad al-Thani, à Doha le 4 juin, confirmant à cette occasion l'importance de la relation bilatérale.

28. Après que l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, Bahreïn, et d'autres pays ont annoncé le 5 juin qu'ils allaient rompre les relations diplomatiques avec le Qatar, les Vice-Présidents Ayad Allawi et Osama al-Nujaifi ont publié le même jour des déclarations appelant au dialogue. Le 6 juin, le Premier Ministre, M. al-Abadi, a réaffirmé que l'Iraq avait l'intention de maintenir de bonnes relations avec tous les pays de la région. Le 12 juin, il a été indiqué que le Président Masum proposait la médiation iraquienne pour régler la crise par le dialogue. Le 13 juin, le Premier Ministre a confirmé de nouveau que l'Iraq souhaitait coopérer avec tous les pays de la région et ne voulait pas s'engager dans des différends régionaux. Il a souligné que son gouvernement était par principe opposé à l'imposition de sanctions à d'autres pays.

29. Le 24 mai, le Ministre iraquien des affaires étrangères, Ibrahim al-Jaafari, a assisté à la Conférence internationale sur les victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient, tenue à Madrid. Il a appelé la communauté internationale à apporter une assistance aux minorités afin qu'elles puissent rester sur leurs terres ancestrales. En marge de la Conférence, il a discuté des relations bilatérales avec le Ministre d'État aux affaires étrangères des Émirats arabes unis, Anwar Gargash, mettant l'accent sur la facilitation des visas d'entrée pour les citoyens iraquiens.

30. Le Chancelier du Conseil de sécurité de la Région du Kurdistan, Masrour Barzani, s'est rendu à Washington du 15 au 22 mai pour discuter des opérations contre l'EIIL. Il s'est notamment entretenu avec des membres du Conseil de la sécurité nationale des États-Unis, le Sous-Secrétaire à la défense, Kenneth Handelman, le sénateur John McCain et l'Envoyé spécial du Président des États-Unis pour la coalition internationale contre l'EIIL, Brett McGurk. Du 1er au 3 juin, le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, et le Ministre des ressources naturelles, Ashti Hawrami, ont assisté au Forum économique international de Saint-Pétersbourg, où le Gouvernement de la Région du Kurdistan et Rosneft, la compagnie pétrolière nationale de la Fédération de Russie, ont signé des accords en vue de compléter leur accord du 21 février, visant à accroître la coopération mutuelle dans le secteur du pétrole et du gaz.

31. Le 19 juin, le Premier Ministre, M. al-Abadi, a entrepris une tournée régionale, qui l'a mené d'abord en Arabie saoudite puis notamment au Koweït et en République islamique d'Iran. Il s'est entretenu avec le Roi Salman Bin Abdulaziz al Saud d'Arabie saoudite. Le 20 juin, les deux pays ont publié une déclaration commune, dans laquelle ils se sont prononcés en faveur d'une coopération accrue dans les domaines de la politique, de la sécurité, de l'économie, des investissements commerciaux et de l'énergie et dans les domaines connexes. Les 20 et 21 juin, le Premier Ministre a tenu des réunions en République islamique d'Iran avec le Président Hassan Rouhani, le Vice-Président Eshaq Jahangiri, le Guide suprême, Ali Khamenei, et le Président du Parlement, Ali Larijani. Le 21 juin, il s'est entretenu avec l'Émir du Koweït, Cheikh Sabah al-Ahmad al-Jaber al-Sabah. Lors de son séjour au Koweït, il s'est également entretenu avec le Premier Ministre du Koweït, le cheikh Jaber Mubarak al-Hamad al-Sabah, et avec le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, le cheikh Sabah al-Khaled al-Hamad al-Sabah.

III. État actualisé des activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

32. Mon Représentant spécial a continué d'avoir des échanges avec les représentants du Gouvernement, les parlementaires, les représentants des partis politiques, les groupes de femmes, la société civile et les chefs religieux et communautaires afin de favoriser un dialogue politique ouvert à tous et la réconciliation nationale dans l'Iraq post-EIIL. Au cours de ses entretiens, il a souligné la nécessité de préserver les victoires contre l'EIIL en bâtissant un Iraq unifié, juste et équitable. Il a demandé à tous les dirigeants politiques, tribaux et communautaires de rejeter le sectarisme et de promouvoir l'égalité de participation au processus politique, la bonne gouvernance et l'état de droit, la justice, la responsabilité et l'égalité des droits pour tous les citoyens. Mon Représentant spécial a souligné qu'il importait de garantir le retour librement consenti dans leurs foyers des personnes déplacées, en toute sécurité et dans la dignité, et le rétablissement de la sécurité et de la normalité dans les zones libérées.

33. Mon Représentant spécial a poursuivi ses contacts avec les parties iraquiennes et les pays de la région à l'appui de l'Initiative de règlement national, en tant que moyen d'assurer l'unité et la stabilité à long terme de l'Iraq. Il a encouragé tous les groupes, y compris les minorités, la société civile et des représentants des tribus, à continuer de partager leurs visions respectives des principes de réconciliation nationale et de reconstruction de l'Iraq post-EIIL.

34. En outre, le 24 mai, la MANUI a organisé à Bagdad une conférence nationale sur le thème « L'Iraq après le conflit », qui a rassemblé des représentants de la société civile, des universitaires, des journalistes, des militants et des dirigeants tribaux et religieux de 13 provinces, l'objectif étant de mesurer les aspirations politiques des Iraquiens pour la phase post-EIIL. Faisant fond sur six tables rondes organisées dans l'ensemble du pays au cours des cinq mois précédents, les participants à la conférence ont approuvé un ensemble de recommandations. Le 12 juin, une délégation de cinq acteurs de la société civile représentant les participants aux six tables rondes, accompagnée par mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques, a communiqué les recommandations au Président de la Commission nationale de réconciliation au sein du Bureau du Premier Ministre, Jaafar al-Husseini.

35. Mon Représentant spécial a continué de s'entretenir régulièrement avec les dirigeants politiques, dans le cadre de l'action qu'il ne cessait de mener pour faciliter le dialogue entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Il a demandé instamment aux autorités de Bagdad et d'Erbil de tirer parti de leur coopération militaire pour entreprendre des négociations de haut niveau sur les questions en suspens, y compris le référendum sur l'indépendance, les frontières et les territoires contestés, les exportations de pétrole, le partage des recettes, l'appui aux peshmergas et le retour librement consenti dans leurs foyers des personnes déplacées, en toute dignité. Mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques s'est rendu à Erbil et à Kirkouk, les 29 mai et 6 juin respectivement, pour réaffirmer la nécessité d'instaurer un dialogue avec les autorités de Bagdad sur les questions politiques. Il a également assuré les partenaires que la MANUI était prête à appuyer les efforts visant à maintenir la paix et la sécurité. Mon Représentant spécial s'est rendu dans la Région du Kurdistan, et s'est entretenu à Erbil et Souleïmaniya avec le Président Barzani et de hauts

représentants des principales forces politiques, ainsi que des représentants de la société civile, le 21 juin.

36. La MANUI a continué de plaider pour le retour dans leurs foyers, en toute sécurité, des diverses communautés minoritaires ethniques et religieuses d'Iraq et pour la législation pertinente et d'autres réformes visant à assurer le respect et la protection de leurs droits. Les minorités continuent de payer un tribut disproportionné. Je suis heureux de noter que le Conseil judiciaire suprême a annoncé le 12 juin qu'il mettrait en place une commission afin d'étayer les crimes commis contre les Yézidis et d'enquêter sur ces forfaits. Mon Représentant spécial adjoint a participé à la Conférence internationale sur les victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient, tenue le 24 mai à Madrid. La Conférence a débattu de la feuille de route énoncée dans le Plan d'action de Paris adopté à la conférence précédente. Y ont participé au total 59 pays et 10 organisations régionales et internationales qui ont unanimement exprimé leur soutien aux minorités, en particulier en Iraq et en République arabe syrienne. Mon Représentant spécial adjoint a souligné que le Gouvernement iraquien se devait de mettre en œuvre des mesures de confiance propres à aider la réconciliation nationale menée sous l'impulsion des populations, protéger la diversité et garantir les droits constitutionnels des minorités.

37. Afin de promouvoir le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité ainsi que la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, la MANUI a plaidé en faveur de l'application de la stratégie nationale de promotion de la femme auprès du Gouvernement fédéral et du Gouvernement de la Région du Kurdistan. Elle a appuyé l'Initiative de paix sociale, lancée par des femmes parlementaires de Ninive, que le Conseil des représentants a approuvé. Des groupes de la société civile et d'autres militants ont continué de plaider pour le retrait des amendements proposés à la loi n° 188 sur le statut personnel de 1959, actuellement en cours d'examen par le Conseil des représentants.

38. L'ONU en Iraq entretient activement des partenariats avec les organisations de la société civile sur la réforme des cadres législatifs qui protègent les femmes et les enfants contre toutes les formes de violence. Pour faire face à la violence sexuelle liée aux conflits en Iraq, la MANUI a continué d'aider le Gouvernement iraquien dans les efforts menés pour mettre en œuvre le communiqué du Gouvernement et de l'ONU. Les tables rondes avec les chefs religieux se sont poursuivies, sous la forme de larges consultations visant à étudier les mesures de protection communautaire, afin de promouvoir la protection des survivantes de la violence sexuelle retournant dans leur communauté et des enfants nés d'un viol. La protection des enfants nés d'un viol demeure un sujet de préoccupation en raison de l'opprobre qui y est associé.

B. Assistance électorale

39. Le processus de sélection du nouveau Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante a été accueilli avec un vif intérêt par les partis politiques et le public en général. Les commissaires sortants ont achevé leur mandat le 20 septembre 2017. Si la plupart des forces politiques conviennent que le Conseil actuel devrait achever son mandat, certains parlementaires associés au chef religieux chiite Muqtada al-Sadr continuent de prôner la révocation immédiate du Conseil actuel.

40. Le Comité spécial du Conseil des représentants chargé de la sélection du prochain Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante a poursuivi ses travaux. À la demande du Conseil des représentants, la MANUI

participe aux réunions du Comité spécial, fournissant une assistance technique pour l'élaboration des critères de sélection des candidats et la préparation du processus de sélection. Sur les 948 demandes qui lui ont été présentées, le Comité a présélectionné pour les entretiens 109 candidats, dont 7 femmes. Il en a envoyé la liste aux ministères et commissions compétents pour la vérification des antécédents. Les entretiens devraient avoir lieu après le Ramadan. Le Comité a annoncé son intention de mener à terme la sélection avant l'expiration du mandat du Conseil actuel le 20 septembre 2017. La MANUI a préconisé que des femmes qualifiées siègent au prochain Conseil.

41. Au 8 juin, seuls 71 partis politiques étaient inscrits sur les 250 partis qui avaient soumis leur demande à la Haute Commission électorale indépendante pour les élections aux conseils de province et de district. Il y a eu une couverture limitée du processus d'enregistrement des électeurs qui sont des personnes déplacées, 265 000 personnes seulement ayant été enregistrées à ce jour sur les quelque 1,6 million de déplacés, soit 16 %. De ce fait, d'autres jalons importants du calendrier électoral accusent du retard.

42. Malgré les incertitudes qui pèsent sur le calendrier électoral, la Haute Commission électorale indépendante poursuit la planification des futures activités électorales, la MANUI fournissant un appui consultatif pour un certain nombre d'activités préparatoires, y compris l'achèvement de l'établissement de la réglementation nécessaire et des procédures électorales. Elle a accompli des progrès dans les préparatifs pour l'impression des cartes d'électeur électroniques et la production de technologies électroniques de dénombrement des suffrages.

43. La Haute Commission électorale indépendante et la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan a progressé dans la mise en œuvre du mémorandum de coopération signé entre les deux institutions, avec l'aide de la MANUI. Le 28 mai, la Haute Commission électorale indépendante a communiqué à la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan les dossiers contenant la liste des électeurs inscrits pour les provinces d'Erbil, de Dahouk et de Souleïmaniya, après qu'une délégation de la Haute Commission électorale indépendante s'est rendue à Erbil, entre le 8 et le 11 mai, afin d'évaluer les capacités et les besoins de la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan en ce qui concerne le registre électoral et la gestion des résultats et des bases de données.

C. Faits nouveaux et activités dans le domaine des droits de l'homme

44. Le conflit armé, le terrorisme et les actes de violence ont continué de faire un nombre effroyable de morts et de blessés parmi les civils. Entre le 23 mai et le 11 juin 2017, au moins 445 civils (hommes, femmes et enfants) ont été tués et au moins 326 ont été blessés, ce qui porte à au moins 82 365 (28 938 morts et 53 427 blessés) le nombre total de victimes civiles en Iraq depuis le début du conflit armé en janvier 2014.

45. À mesure que davantage de civils sont libérés du joug de l'EIIL, l'ampleur des violations des droits de l'homme commises apparaît au grand jour. La MANUI a reçu d'innombrables informations faisant état de violations graves et systématiques du droit international humanitaire et de violations flagrantes des droits de l'homme perpétrées par l'EIIL. Le groupe a continué d'utiliser des civils et des infrastructures civiles et des domiciles privés comme boucliers et a mené des activités terroristes organisées ciblant directement les civils. En outre, d'après certaines sources, 1 670 femmes et filles yézidies seraient encore en esclavage aux mains de l'EIIL (derniers chiffres disponibles au 30 avril).

46. La MANUI a continué de préconiser que les auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes commises pendant le conflit armé en cours répondent de leurs actes, en particulier lorsqu'il s'agit de crimes graves qui pourraient constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, voire un génocide. Elle a également continué de plaider pour des réformes juridiques et s'est employée à accroître la capacité de l'appareil judiciaire à traiter efficacement les crimes internationaux. En outre, la Mission œuvre en faveur d'une protection appropriée des fosses communes, le but étant de recueillir et de préserver les éléments de preuve.

47. L'EIIL a continué de s'en prendre aux civils dans les zones reprises par les forces de sécurité iraquiennes, en ayant recours notamment à l'artillerie et aux drones armés. Par exemple, le 17 mai, le groupe a mené une attaque au moyen d'un drone qui a largué des explosifs à l'entrée principale de l'hôpital principal du centre-ville du district de Chirqat à Salaheddin, tuant un agent de police et blessant cinq civils de sexe masculin et trois agents de police.

48. L'EIIL a continué de punir les civils accusés de coopérer avec les forces de sécurité iraquiennes et d'avoir tenté de fuir les zones sous son contrôle. Le 22 mai, l'EIIL aurait tué 16 civils dans le district de Haouija (province de Kirkouk). Les victimes étaient accusées de coopérer avec les forces de sécurité iraquiennes ou d'aider les familles à fuir les zones contrôlées par le groupe. Le 23 mai, l'EIIL a capturé 11 hommes dans une rue du quartier de Saraj Khana contrôlé par le groupe dans l'ouest de Mossoul, alors que ces civils fuyaient vers des positions des forces de sécurité iraquiennes. Plus tard le même jour, l'EIIL les a tués par balle sur place, laissant les corps dans la rue.

49. Diverses provinces ont été le théâtre de plusieurs attentats très meurtriers revendiqués par l'EIIL ou portant les marques distinctives de précédents attentats perpétrés par le groupe armé. Le 19 mai, deux doubles attentats-suicides commis à Bagdad et dans la province de Bassora ont fait au total au moins 29 morts et 56 blessés. Le 28 mai, un kamikaze à moto a fait exploser sa ceinture dans la ville de Baaqouba (province de Diyala). Cinq personnes ont été tuées et 11 autres ainsi que trois membres de la police ont été blessés. Le 30 mai, deux attentats-suicides à la voiture visant des lieux publics au centre de Bagdad ont tué au moins 20 civils et en ont blessé au moins 68. Le même jour, un attentat perpétré dans le centre-ville de Hit (province d'Anbar) par un individu portant une ceinture d'explosifs a fait au moins 10 morts parmi les civils et en a blessé au moins 24. Quatre membres de l'armée iraquienne auraient également été tués.

50. La MANUI a reçu des informations faisant état de violations commises par les forces gouvernementales et progouvernementales et porté ces affaires à l'attention du Gouvernement iraquien pour que des enquêtes soient ouvertes. La Mission a réaffirmé que le Gouvernement doit empêcher que de tels incidents ne se produisent, enquêter à leur sujet et, lorsqu'ils sont étayés, d'amener les auteurs à répondre de leurs actes. Par exemple, le 5 mai, le comité tribal al-Sabaoui se serait réuni dans le village de Haj Ali (sous-district de Qayyara à Mossoul). La réunion a débouché sur l'adoption d'une décision écrite selon laquelle des sous-comités seront constitués pour établir des listes de prétendus membres de l'EIIL et de familles dont des membres seraient associés à l'EIIL en vue de leur expulsion. Plus tard le même jour, dans le village d'Ein Mozan (sous-district de Qayyara), 11 membres d'une même famille ont été expulsés par la communauté locale al-Sabaoui. La MANUI a également appris que des civils auraient été tués et blessés lors d'opérations dirigées par le Gouvernement et de frappes aériennes menées par les forces aériennes de l'Iraq et de la Coalition internationale contre l'EIIL. Le 28 mai, une frappe aérienne a touché un groupe de civils qui marchaient dans la vieille ville de Mossoul

contrôlée par l'EIIL : 15 personnes, dont 4 femmes et 2 enfants, auraient été tuées et 8 autres, dont 1 enfant et 3 femmes, blessées.

51. Les enfants demeurent les plus touchés par le conflit armé en Iraq. La poursuite de l'offensive dans la région de Mossoul et les efforts de lutte contre le terrorisme ont en particulier mis en lumière un certain nombre de problèmes de protection de l'enfance. Durant le mois de mai, l'ONU a recensé 40 cas de violations commises à l'encontre de 74 enfants au total, dont 37 cas de meurtre et de mutilation, principalement dans la province de Ninive, avec un bilan confirmé de 18 enfants tués et 56 mutilés. L'ONU a également recueilli des informations sur trois attaques contre des écoles et des hôpitaux à Ninive.

52. Le grand nombre d'attaques contre des établissements de santé et le personnel de santé, signalés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), est préoccupant. Les parties au conflit doivent être conscientes de l'obligation que leur impose le droit humanitaire international de respecter le sanctuaire que représentent les établissements de santé et du fait qu'ils devront répondre de toute transgression.

53. À l'issue de la bataille de Mossoul, le retour des personnes déplacées dans leurs foyers deviendra une entreprise importante; la fourniture d'une aide humanitaire respectueuse des principes et fondée sur les besoins, consistant notamment à veiller à ce que les retours s'effectuent de façon volontaire et en toute sécurité, restera cruciale. La communauté internationale doit veiller à ce que les personnes qui ont tout perdu reçoivent une aide. La sûreté et la sécurité seront essentielles pour créer les conditions propices au retour. La protection des civils doit rester au centre de la lutte contre l'EIIL. Même lorsque l'EIIL aura été chassé de Mossoul, le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme est fondamental pour la réconciliation et le relèvement.

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

54. La situation humanitaire demeure complexe. Depuis le début de l'opération de Mossoul en octobre 2016, plus de 878 000 personnes ont fui, dont 702 000 des quartiers ouest. Depuis que le Gouvernement a, dans une annonce faite le 25 mai, recommandé aux civils habitant la vieille ville de quitter leurs foyers et de se faire évacuer avec l'aide des forces de sécurité iraquiennes, les partenaires humanitaires se préparent à faire face à des déplacements à grande échelle.

55. Les civils qui se trouvent dans les zones où des combats se poursuivent courent de graves risques. L'accès à la vieille ville est strictement contrôlé et des informations font état de bâtiments et de maisons piégés. Les civils sont utilisés comme boucliers humains et les tireurs embusqués de l'EIIL prennent pour cibles les familles, y compris des enfants, qui tentent de fuir. La nourriture, l'eau potable et les médicaments manquent. Si la plupart partiront, de nombreux civils, notamment les personnes âgées et les handicapés, pourraient être bloqués, incapables de partir ou peu disposés à le faire et exposés aux bombardements, aux feux croisés et au manque d'eau et d'électricité.

56. Le taux de traumatismes parmi les personnes fuyant Mossoul est alarmant. Depuis octobre 2016, près de 13 600 personnes ont reçu des soins médicaux d'urgence aux postes de traumatologie et ont été renvoyées dans les hôpitaux de campagne pour des soins hospitaliers spécialisés. Près d'un tiers des 7 500 personnes blessées dans des combats à l'ouest de Mossoul sont des femmes ou des enfants âgés de moins de 15 ans.

57. On dénombre 682 000 déplacés parmi les 878 000 personnes qui ont fui les hostilités à Mossoul. La moitié est hébergée dans 19 camps et sites d'intervention

d'urgence mis en place par les autorités et les partenaires humanitaires aux alentours de Mossoul. Une aide alimentaire d'urgence et de l'eau sont fournies le long des voies menant hors de la ville. Des dispositifs d'ombrage visant à protéger les populations du soleil ont été installés dans les sites de contrôle préliminaire. La capacité d'accueil des camps continue d'augmenter rapidement, selon le rythme des déplacements. Un nouveau camp géré par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés devant accueillir 11 000 personnes a ouvert au sud-ouest de la ville en mai. Une aide est fournie à l'intérieur et à l'extérieur des camps, y compris dans les communautés de rapatriés et d'accueil de l'est de Mossoul, et dans les quartiers accessibles de l'ouest de Mossoul. Depuis la mi-octobre, 1,5 million de personnes ont reçu des colis d'intervention d'urgence contenant de la nourriture, de l'eau et des articles d'hygiène. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ses partenaires ont continué de transporter 6,3 millions de litres d'eau dans les quartiers de l'est et de l'ouest de Mossoul. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué d'évaluer la menace des engins explosifs et de neutraliser les engins explosifs dans les zones de retour.

58. Du 1er mars au 4 juin, l'OMS a fourni un appui technique et logistique pour gérer cliniquement 192 patients, dont des femmes et des enfants présentant, après diagnostic, des symptômes correspondant à l'exposition à des agents toxiques. Quatre personnes sont décédées. Le 12 juin, une épidémie de maladie d'origine alimentaire s'est déclenchée dans le camp Hassan Chami U2, qui abrite plus de 7 000 personnes déplacées de Mossoul. Selon les autorités sanitaires, 825 personnes ont été touchées; 638 ont été renvoyées à divers établissements de santé et 386 ont été admises dans des hôpitaux à Erbil. Les directions de la santé d'Erbil et de Ninive, avec le soutien des partenaires de la santé, ont réagi rapidement, et la plupart des personnes touchées se sont remises rapidement. Après l'incident, les autorités et les partenaires humanitaires ont pris des mesures pour renforcer la coordination de la distribution de vivres aux personnes déplacées.

59. En mai, le Ministère de la santé a mené, avec l'appui de l'OMS et de l'UNICEF, une campagne de vaccination contre la poliomyélite, qui a permis de toucher plus de 61 300 enfants âgés de 5 ans ou moins à Ninive, Erbil et Dahouk. Les autorités ont continué à fournir des services de soins de santé primaires, y compris des services de nutrition et de santé procréative, dans les sites d'intervention d'urgence et les camps dans les provinces touchées par le conflit, avec l'aide de l'OMS, de l'UNICEF, du Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres partenaires.

60. Les déplacements de population des zones contrôlées par l'EIIL, notamment Tell Afar, Haouija et Anbar, se poursuivent, en plus petit nombre. Plus de 20 000 habitants d'Anbar ont fait le voyage de 500 kilomètres de la ville de Qaëm au site de transit de Kilo 18 entre janvier et juin. La présence humanitaire est faible dans la province d'Anbar. Aucun des partenaires ne mène d'activités à l'ouest de Hit, ce qui compromet la rapidité de l'intervention nécessaire.

61. Les retours se sont poursuivis dans tout l'Iraq. Plus de 1,8 million de personnes ont regagné leurs foyers dans les zones reprises, dont la moitié dans la province d'Anbar. Près de 180 000 personnes sont retournées dans l'est de Mossoul et dans les zones accessibles de l'ouest. Les personnes de retour sont souvent vulnérables et ont toujours besoin d'aide humanitaire et de protection pour reconstruire leurs vies et leurs moyens d'existence. Un fois la bataille de Mossoul terminée, le retour des personnes déplacées dans leurs régions d'origine deviendra une entreprise importante et délicate. La fourniture d'une aide humanitaire respectueuse des principes et fondée sur les besoins sera nécessaire pour veiller à ce que les retours s'effectuent de façon volontaire, en toute sécurité et dans la dignité.

62. Pendant la période considérée, le mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate mis en place par le Programme des Nations Unies pour le développement a poursuivi son expansion. En juin 2017, plus de 1 000 projets étaient en cours ou achevés dans 23 villes et districts libérés des provinces d'Anbar, de Ninive, de Salaheddin et de Diyala. Le mécanisme met en œuvre, au moyen de procédures rapides, plus de 230 projets dans l'est de Mossoul, y compris la remise en état des systèmes d'approvisionnement en eau, du réseau électrique et du réseau d'égouts. Des groupes électrogènes ont été fournis à l'Université de Mossoul pour permettre à 10 000 étudiants de passer leurs examens et des milliers travaillent sur des programmes publics, ce qui leur procure des revenus pour subvenir aux besoins de leur famille. La route qui mène de l'ouest de Mossoul à l'hôpital al-Athbah a été remise en état pour permettre aux ambulances de circuler rapidement. Plusieurs autres projets portent sur la réparation du réseau électrique, des réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement et des infrastructures de transport. Dans les plaines de la province de Ninive, plus de 150 projets sont menés en appui aux groupes minoritaires. La stabilisation se poursuit à Fallouja et Ramadi, et elle sera accélérée dans certaines régions de Diyala. Comme suite au succès de projets pilotes, des initiatives visant à aider les ménages dirigés par des femmes à refaire leur vie et les familles démunies à réparer leurs logements endommagés ont été ajoutées au mécanisme de financement.

63. En appui à la stabilisation et à l'action humanitaire, le Service de la lutte antimines a continué, de concert avec les autorités iraquiennes, à identifier, marquer, neutraliser et enlever les engins non explosés et les engins explosifs improvisés. Le Service s'est également attaché, en collaboration avec les autorités, à aider les organisations non gouvernementales à obtenir leur accréditation et à examiner les possibilités de restreindre l'utilisation d'explosifs pour les démolitions.

64. Le programme de relèvement et de résilience après la bataille de Mossoul a considérablement progressé. Des mécanismes de coordination ont été mis en place avec les homologues du Gouvernement pour chacune des huit composantes et les documents de cadrage sont en cours d'élaboration. Le programme de relèvement et de résilience vient appuyer le nouveau plan quinquennal national de développement du Gouvernement ainsi que son plan de reconstruction de 10 ans et sa stratégie de réduction de la pauvreté, qui est conçue comme un mécanisme de transition de l'action humanitaire et la stabilisation au filet de protection sociale du Gouvernement. Le groupe de travail technique chargé d'aider à élaborer la stratégie de réduction de la pauvreté, qui comprend des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et de la Banque mondiale, s'est réuni du 26 au 30 juin à Beyrouth.

65. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et Oxfam a mené une analyse sur le conflit et la problématique homme-femme dans les communautés où sévit l'EIIL. L'étude a conclu que, dans de nombreux domaines, des normes sexistes radicales ont été introduites, notamment la séparation stricte des hommes et des femmes dans les espaces publics et les règles concernant les vêtements. Les femmes des zones où sévit l'EIIL ont contribué à la protection de leurs familles. Il est fait état d'une évolution de la dynamique des ménages, ce qui pourrait aider les femmes à reprendre le travail rémunéré et accroître leur rôle dans la prise de décisions dans la famille et la communauté. L'étude a révélé que des pressions étaient exercées sur les hommes qui refusent de rejoindre l'EIIL, notamment la perte d'emplois, la fermeture d'entreprises et des restrictions à la liberté de circulation. La MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies se servent de ces informations pour orienter leurs activités en matière de relèvement, de résilience et de réconciliation.

E. Sécurité et questions opérationnelles

66. Les organismes des Nations Unies présents en Iraq continuent d'intervenir dans des conditions très dangereuses et changeantes et de mettre en œuvre des programmes et des activités en donnant la priorité aux plus importants. Les besoins d'aide humanitaire et de stabilisation n'ont cessé d'augmenter, à mesure que davantage de zones sont libérées du contrôle de l'EIIL. La province de Ninive et en particulier Mossoul restent au centre du conflit, ce qui s'est traduit par d'importants déplacements de populations et un accroissement des besoins humanitaires. Dans le même temps, l'EIIL a poursuivi ses attaques asymétriques contre les forces de sécurité dans les provinces de Diyala et de Salaheddin et dans l'ouest de la province d'Anbar. Bagdad a enregistré de nombreuses attaques asymétriques sous forme d'explosions d'engins explosifs improvisés dans des lieux publics tels que les marchés et les zones commerciales, qui ont fait un grand nombre de victimes civiles. Un système d'avis relatifs à la sécurité et des restrictions temporaires ont été mis en place comme mesures de précaution. Malgré les problèmes de sécurité, l'ONU et ses partenaires restent activement engagés dans l'exécution des programmes et activités. La cellule d'appui humanitaire du Département de la sûreté et de la sécurité basée à Erbil a contribué à l'envoi de 49 missions à risque très élevé et 845 missions à risque résiduel élevé en appui aux programmes et aux activités humanitaires des Nations Unies d'octobre 2016 à juin 2017. Le système de gestion de la sécurité de l'ONU en Iraq entretient une étroite coordination avec le Gouvernement du pays hôte et des mesures de sécurité appropriées restent en place pour les opérations des Nations Unies.

67. Les travaux de construction et de rénovation du complexe intégré de l'ONU à Bagdad se poursuivent. En janvier, 57 nouvelles unités de logement ont été ajoutées à Bagdad; 79 nouvelles unités devraient être achevées en juillet 2017. De plus, la construction de 116 unités supplémentaires devrait être achevée d'ici à août 2018 et la planification de 250 nouveaux espaces de bureaux a débuté. La rénovation de l'infrastructure, des bureaux et des autres installations est en cours. La Mission a réduit son empreinte carbone en appliquant de nouvelles mesures visant à réduire au minimum les déchets solides et en remplaçant les luminaires et les systèmes de climatisation par des appareils économes en énergie. Le 28 février 2017, la Mission a commencé à produire 240 kilowatts d'énergie renouvelable grâce à une centrale photovoltaïque.

IV. Observations

68. Je félicite le peuple iraquien d'avoir repris la ville de Mossoul au Daech. Je salue son courage, sa détermination et sa persévérance à s'opposer au terrorisme. Les progrès importants qui continuent d'être enregistrés contre l'EIIL témoignent amplement de ce que les Iraquiens sont capables de réaliser lorsqu'ils œuvrent collectivement, par-delà le sectarisme et d'autres facteurs de division, pour l'avenir de leur pays. Je rends hommage aux forces de sécurité et aux civils pour les sacrifices qu'ils ont consentis dans cette lutte et je salue le rôle qu'ont joué les partenaires internationaux de l'Iraq. Malgré ces victoires mémorables, l'étape suivante requiert que l'on continue de faire preuve de dévouement et de détermination. La défaite ultime de l'EIIL ne peut être assurée que par un processus à long terme qui améliore la gouvernance, fournit des services de meilleure qualité, met en place des dispositifs de sécurité appropriés pour toutes les communautés, veille à la justice et à la responsabilité, et favorise la réconciliation.

69. Les dirigeants politiques et communautaires iraquiens ont continué de dialoguer de manière constructive avec mon Représentant spécial sur la réalisation

d'un accord de règlement national. Je me félicite de leur engagement. Le peuple iraquien a besoin de solutions garantissant que nul n'est laissé pour compte afin de surmonter les défis auxquels il a dû faire face au cours des dernières décennies. En coordination avec le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies accélérera ses efforts en vue de la réconciliation nationale et du règlement du conflit.

70. Je me félicite des initiatives locales qui favorisent le processus de réconciliation nationale, telles que le forum intitulé « Iraq: jeunesse et coexistence » et les tables rondes sur le thème « L'Iraq après le conflit », qui ont été facilitées par la MANUI. J'exhorte les dirigeants politiques iraquiens à continuer de collaborer avec les jeunes, les femmes et la société civile, et avec les représentants des minorités, en reconnaissance du rôle qu'ils doivent jouer dans la promotion d'un règlement national ouvert à tous. La MANUI appuiera les initiatives qui favorisent la durabilité et l'appropriation locale, et renforcent l'élan vers la réconciliation de la nation et de la société iraquiennes.

71. Il reste moins de 10 mois jusqu'aux prochaines élections au Conseil des représentants qui, conformément à la Constitution, devraient avoir lieu au plus tard en mai 2018. Des progrès insuffisants ont été accomplis jusqu'ici pour préparer les élections aux conseils de province et de district, actuellement prévues pour septembre 2017. Je tiens à souligner combien il importe de tenir, conformément à la Constitution et à la loi du pays, des élections périodiques, ouvertes, transparentes et crédibles, qui sont l'expression de la volonté du peuple, y compris dans la Région du Kurdistan. Je demande aux dirigeants iraquiens de prendre les décisions nécessaires en temps voulu et de les communiquer à la Haute Commission électorale indépendante et au peuple iraquien. J'exhorte le Conseil des représentants à accélérer l'examen des amendements au cadre juridique pour les élections, notamment en ce qui concerne la loi sur les élections aux conseils de province et de district, la loi relative à la Haute Commission électorale indépendante et la loi sur les élections au Conseil des représentants. En outre, je demande aux autorités de prendre immédiatement des mesures pour accélérer l'inscription des électeurs parmi les 1,6 million environ de personnes déplacées.

72. Bien que les grandes opérations militaires contre l'EIIL doivent s'achever d'ici la fin de cette année, le climat de sécurité reste instable, avec la poursuite des attentats terroristes prenant pour cible des civils et les forces de sécurité dans de nombreuses régions du pays. La réforme globale à long terme du secteur de la sécurité demeure essentielle pour relever ces défis. Je me félicite des efforts en cours pour poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, sous la direction du Conseil national de sécurité avec l'appui de partenaires internationaux, notamment l'Organisation des Nations Unies.

73. J'engage le Gouvernement iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan à renforcer les mécanismes existants de coopération et de coordination entre les forces de sécurité iraquiennes et les peshmergas, en particulier dans la province de Ninive, dans des lieux tels que le district de Sinjar. Je suis préoccupé par les informations faisant état d'une prolifération de groupes armés locaux, échappant au contrôle du Gouvernement. Un dispositif de sécurité efficace et sans exclusive doit être immédiatement mis en place dans les zones libérées, les autorités locales y étant responsables de la sécurité avec le concours des structures centrales. Faute de régler efficacement cette question, le risque d'une nouvelle confrontation pourrait augmenter à l'ère post-EIIL.

74. Je lance de nouveau un appel au Gouvernement fédéral et au Gouvernement de la Région du Kurdistan pour qu'ils prennent des mesures déterminées en vue de régler toutes les questions en suspens. Le dialogue constructif conduisant à des compromis et à des solutions durables et mutuellement acceptables est essentiel.

La fin des grandes opérations anti-EIIL a déjà remis sur les devants de la scène des questions qui n'avaient pas été réglées dans le passé, avec de nouvelles questions liées au projet terroriste de l'EIIL et à la lutte contre ce groupe. Si ces questions en suspens ne sont pas résolues par des négociations, le potentiel latent qu'elles ont de créer des crises et des conflits risque de se concrétiser et de saper la stabilité et la sécurité. Il s'agit en particulier des questions de frontières et de territoires contestés, de la mise en œuvre de l'article 140 de la Constitution, y compris Kirkouk et la question non résolue de son statut, du référendum sur l'indépendance, ainsi que du retour librement consenti et sans entrave des personnes déplacées, dans des conditions de sécurité. Les mesures unilatérales, en particulier celles qui ne sont pas conformes à la Constitution et aux lois de l'Iraq et de la Région du Kurdistan, aggraveraient la situation et conduiraient à des tensions et à des crises, ainsi qu'à la création de conditions propices à la résurgence des groupes extrémistes violents.

75. Compte tenu de ces préoccupations, je prends note du fait que le Gouvernement de la Région du Kurdistan et certaines autorités locales ont annoncé leur intention de tenir un référendum non seulement dans la Région du Kurdistan mais aussi dans certaines zones contestées entre les autorités de Bagdad et d'Erbil, y compris Kirkouk. Je prends également note de la déclaration du Premier Ministre, M. al-Abadi, selon laquelle le moment n'est pas propice pour un tel référendum, nonobstant son respect pour les aspirations de toutes les provinces iraquiennes. L'élan positif de la lutte commune contre l'EIIL, ainsi que les précieux acquis réalisés au prix de sacrifices énormes, risquent d'être anéantis sans un dialogue axé sur les résultats entre les autorités de Bagdad et d'Erbil, qui doit être engagé sans délai. J'espère sincèrement que les deux parties restent déterminées à atteindre leur objectif déclaré de régler les questions en suspens par des négociations constructives.

76. Je demande au Conseil des représentants et au Gouvernement d'accélérer l'adoption de textes législatifs essentiels en suspens – notamment le fondement juridique de la répartition des recettes pétrolières, la loi relative au Conseil de la Fédération et la loi sur les droits des composantes – et de se prononcer sur les amendements proposés à d'autres textes législatifs importants, tels que la loi sur la justice et la responsabilité. Je note qu'il incombe en particulier aux institutions élues d'être à la hauteur des attentes du peuple iraquien et de promouvoir la confiance dans le processus démocratique.

77. À l'ère post-EIIL, l'amélioration de la prestation des services et la bonne gouvernance seront encore plus déterminantes. Cela exigera une ferme détermination des décideurs, aux niveaux national et local, à œuvrer de concert pour améliorer les conditions de vie de la population iraquienne. Le problème de la corruption endémique – une préoccupation récurrente de la plupart des Iraquiens – doit être réglé par des interventions décisives et rapides.

78. Le conflit armé, le terrorisme et les actes de violence continuent de faire un nombre effroyable de morts et de blessés parmi la population civile. Les femmes, les enfants et d'autres groupes vulnérables continuent de souffrir de manière disproportionnée des conséquences du conflit. La situation à Mossoul demeure préoccupante. L'EIIL a continué de prendre pour cible la population civile dans les zones libérées, notamment par des tirs d'obus, et a continué de punir les civils pour avoir prétendument tenté de fuir les zones sous son contrôle. Je prends note également des informations selon lesquelles les civils sont pris pour cible dans la province de Ninive par des groupes tribaux favorables au Gouvernement, qui procèdent notamment à des expulsions forcées. Si elles sont avérées, ces actions préoccupantes ne feraient qu'affaiblir l'état de droit dans les zones reprises et entraver le retour des personnes déplacées dans toutes les zones libérées. Cela

pourrait saper la stabilité et la sécurité dans le pays. Je demande au Gouvernement iraquien de redoubler d'efforts pour garantir l'application du principe de responsabilité pour les crimes atroces commis dans le contexte du conflit actuel en Iraq, conformément à ses obligations internationales et aux normes internationales. L'ONU est prête à accroître son assistance technique au Gouvernement iraquien pour renforcer sa capacité de recueillir des informations et des éléments de preuve sur les atrocités, adapter sa législation nationale et juger les auteurs de tels crimes.

79. Une fois encore, je tiens à souligner que toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour permettre le retour librement consenti dans des conditions de sécurité des personnes déplacées, notamment des communautés minoritaires, et protéger pleinement leurs droits civils et politiques, y compris celui de participer aux prochaines élections. Cela devrait se faire grâce à une bonne coordination avec les forces de sécurité iraquiennes, y compris la police locale, en vue de créer un climat exempt de peur et d'intimidation, sans sanction, représailles ou expulsions forcées. J'engage le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour mettre en place une gouvernance efficace et un dispositif de sécurité dans la province de Ninive et d'autres provinces libérées.

80. Je suis heureux d'annoncer que, le 19 juin, j'ai reçu une lettre du Ministre iraquien des affaires étrangères, Ibrahim al-Jaafari, exprimant le souhait du Gouvernement iraquien que le mandat de la MANUI soit prorogé pour une période d'un an, jusqu'au 31 juillet 2018, conformément à la résolution 1770 (2007) du Conseil de sécurité. En outre, j'ai le plaisir d'annoncer que, le 29 juin, le Gouvernement iraquien et le Secrétariat sont parvenus à un accord sur le texte des mémorandums d'accord et échanges de lettres nécessaires pour conclure la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité 1958 (2010).

81. Pour terminer, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à mon Représentant spécial, Ján Kubiš, et au personnel des Nations Unies en Iraq pour les efforts courageux qu'ils déploient inlassablement, dans des conditions extrêmement difficiles, afin de mettre en œuvre le mandat de l'Organisation en Iraq.
